



**AVIS DE COURSE
18 HEURES D'ARCACHON
6 ET 7 JUILLET 2024
ARCACHON
CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON
5A**

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

Chaque chef de bord devra signer une déclaration sur l'honneur attestant qu'il a pris connaissance du RIPAM et qu'il a pris les dispositions pour s'assurer de la présence des feux réglementaires et de leur fonctionnement. En cas d'infraction sur ce point, le comité de course pourra porter réclamation ou faire rentrer le bateau au port.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux sont tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

3.1 La régata est ouverte à :

- tous les voiliers habitables monocoques ou multicoques équipés d'une cabine fixe, solidaire de la coque et fermée.
- tous les voiliers en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

3.2 L'équipage de chaque bateau doit être composé au minimum de deux personnes.

3.3 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve : Côtière-moins de 6 milles

3.4 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.5 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne (inscription et règlement), pour l'épreuve choisie en suivant les liens suivants :

- pour les 18 heures :

<https://vu.fr/IncCd>

- pour l'option arrêt à minuit :

<https://vu.fr/nuPos>

Date limite d'inscription du bateau, le dimanche 30 juin à 23h59.

Compte tenu de l'utilisation de balises pour chaque bateau et du nombre limité de balises, **il n'y aura aucune inscription possible après cette date.** Vous devez compléter soigneusement l'inscription en ligne (nombre de personnes à bord, nombre de repas souhaités, etc.). Les modifications d'équipage ou ajout d'équipiers seront possibles jusqu'au jeudi 4 juillet à 23h 59 en envoyant un mail avec les coordonnées (nom, prénom, numéro de licence) à nadine.limouzin@gmail.com

Vous devrez (vous ou un membre de l'équipage) vous présenter au CVA le 6 juillet entre 8h et 12h pour récupérer le matériel (balises/tracker, cagnard, flamme)

- 3.6 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent :
- être à jour de leur licence annuelle pratiquant ou compétition FFV 2024, ou avoir souscrit une licence journée
 - présenter une autorisation parentale pour les mineurs
 - présenter si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

	LONGUEUR	Montant jusqu'au 23 juin	Montant du 24 au 30 juin
Bateaux présents dans la table OSIRIS	Moins de 6m	65 €	105 €
	De 6m à moins de 7m	75 €	115 €
	De 7m à moins de 9m	90 €	130 €
	9m et plus	100 €	140 €
Bateaux absents de la table OSIRIS (prototypes, voile traditionnelle)	moins de 9m	75€	115 €
	9m et plus	100 €	140€

Déjeuner des Equipages	Equipage- nombre à indiquer lors de l'inscription en ligne	gratuit
Déjeuner des Equipages	Accompagnant - nombre à indiquer lors de l'inscription en ligne	20 €

Les bateaux présents dans la table OSIRIS mais sans certificat OSIRIS valable seront classés en « bis » et ne pourront prétendre à une quelconque récompense.

Les « classe libre temps réel » sont les bateaux non référencés dans la table OSIRIS

Pour savoir si votre bateau est inscrit dans la table OSIRIS, il est possible de se reporter à la table :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>

5. PROGRAMME

- 5.1 Récupération du matériel nécessaire pour la course (y compris les balises):

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
6 juillet	8 H 00	12 H 00

Compte tenu de la mise en place du tracking, le respect de l'horaire 12 00 est impératif.

- 5.2 Jauge et contrôles :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
6 juillet	08 H 00	24 H 00
7 juillet	00 H 00	13 H 00

5.3 Jours de course

Date		
6 juillet	Signal d'avertissement	14 H 55
7 juillet	Distribution croissants	A partir de 06h30
7 juillet	Fin de la course	09H 00
7 juillet	Retour des balises, des feuilles de course et des cagnards	De 09H 00 à 11H 00 Au-delà de 11H00, le concurrent sera déclaré DNF et la balise sera facturée 200 €
7 juillet	Apéritif et déjeuner sous la halle aux pêcheurs	A partir de 12 H 00
7 juillet	Proclamation des résultats	A partir de 14H00

OPTION ARRET À MINUIT

Cette option doit être choisie à l'inscription.

Date		
6 juillet	Signal d'avertissement	14 H 55
6 juillet	Fin de la course	24 H 00
7 juillet	Remise des balises, des feuilles de course et des cagnards	De 00 H 00 à 02 H 00 Au-delà de 02H00, le concurrent sera déclaré DNF et la balise lui sera facturée 200 €
7 juillet	Apéro et déjeuner sous la halle aux pêcheurs	A partir de 12 H 00
7 juillet	Proclamation des résultats	14H 00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

7. PARCOURS

7.1 Le parcours sera construit. Il sera effectué dans le sens antihoraire : CVA, BELISAIRE, MOULLEAU, THIERS.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique, pénalité de deux tours.

9. CLASSEMENT

Course à durée fixe

Il sera établi :

- un classement général en distance réelle
- un classement général en distance compensée
- un classement en distance compensée pour chaque groupe 1,2 et 3
- un classement en temps réel pour les voiliers traditionnels -arrêt à minuit
- classement en distance compensée - arrêt à minuit
- un classement en temps réel pour les multicoques

Les concurrents devront installer à leur bord la balise /tracker fournie par l'organisation. Elle devra être solidement fixée à l'extérieur de la cabine.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : ponton R, partie sud.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

- **Aux 3 premiers en distance compensée** : Médailles aux trois premiers
- **Au 1^{er} en distance réelle** : La Coupe BPACA
- **Au 1^{er} en distance compensée, arrêt à minuit** : La Coupe de la Ville d'Arcachon
- **Au 1^{er} de chaque groupe en distance compensée, hors groupe Bis et Temps réel** : La Coupe de la Ville d'Arcachon
- **Aux 2 suivants de chaque groupe en distance compensée hors groupe Bis et Temps réel** : Prix et coupes
- **Au 1^{er} voilier traditionnel -arrêt à minuit.** : La coupe du port d'Arcachon
- **Au 1^{er} bateau bois** : La Coupe Chantiers BONNIN
- **Le prix « Esprit d'équipage »** offert par la Marine Nationale

**Par tirage au sort parmi les concurrents régulièrement inscrits,
ayant remis leur balise, leur feuille de course et leur cagnard, et présents à la remise des prix**

- * SEJOUR TOURISTIQUE
- * LE POIDS DU SKIPPER EN VIN
- * LOTS USHIP
- * LOT BOTALO

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Organisateur : CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON
Centre Nautique Pierre Mallet - Quai Goslar 33120 Arcachon
Tel : +33(0)5.56.83.05.92
Mail : contact@voile-arcachon.org
Web : <http://www.voile-arcachon.org>
Facebook : <https://www.facebook.com/CercleVoileArcachon>
X : <https://twitter.com/voilearcachon>

Commissaire Général : Eric LIMOUZIN

Président du comité de course : Patrice GABARROU

17. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Samedi 6 juillet :	BM 12 H 36	PM 18 H 51	coefficient 77
Dimanche 7 juillet :	BM 01 H 06	PM 07 H 17	coefficient 78